



Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Cent cinquantième session

Genève, 9-12 mars 2010

Point 4.2.45 de l'ordre du jour provisoire

Accord de 1958: examen des projets d'amendements aux Règlements existants

Proposition de série 01 d'amendements au Règlement n° 101 (Émissions de CO₂/consommation de carburant)

Communication du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie*

Rectificatif

Annexe 6

Paragraphe 1.3.5, modifier comme suit:

«1.3.5 On utilisera les pneumatiques les plus larges. S'il existe plus de trois tailles de pneumatiques, on choisira la taille immédiatement inférieure à la plus large.».

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.